

I N T E R C O M M U N A L I T É S



P. 8 DOSSIER

CONTRATS DE RELANCE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE : CONFORTER LA DYNAMIQUE

© iStock/Getty Images

MENSUEL ÉDITÉ PAR L'AdCF - www.adcf.org - 5,50 €

DANS L'ACTU

06

**RENFORCER
LE MODÈLE
ÉCONOMIQUE
DES TRANSPORTS**

DROIT

18

**LES POUVOIRS
D'UNE INTERCOM-
MUNALITÉ EN TANT
QUE GESTIONNAIRE
D'UN BIEN**

FOCUS

20

**CLERMONT-
FERRAND, SYMBOLE
DE L'ALLIANCE DES
TERRITOIRES URBAINS
ET RURAUX**

ACHETER, BIEN SÛR. MAIS ACHETER JUSTE.

C'EST JUSTEMENT COMME ÇA AVEC L'UGAP.



L'UGAP, centrale d'achat public, accompagne depuis 50 ans
tous ceux qui achètent pour le bien commun.
Contactez-nous sur ugap.fr



SÉBASTIEN MARTIN

Président de l'AdCF

INTERCOMMUNALITÉS

édito

RESPONSABILITÉ LOCALES : POUR DES SOLUTIONS DIFFÉRENCIÉES

Installées au début de l'été les nouvelles équipes régionales et départementales seront des interlocutrices majeures de nos intercommunalités et des alliées essentielles de nos projets de territoires. Il est d'ailleurs notable que la proportion d'élus intercommunaux composant les exécutifs des régions et départements a sensiblement progressé. Il fallait s'y attendre. Nous savons combien ces collectivités, à partir de leurs compétences respectives, contribuent à nos propres orientations et au financement de nos actions. Bien des projets locaux ne pourraient voir le jour sans leurs soutiens.

Les réformes territoriales des dernières années comme la crise sanitaire ont eu pour effet d'accentuer nos partenariats, notamment avec les régions en matière de développement économique, de transition écologique ou de mobilités, mais aussi avec les départements dans les domaines de la cohésion sociale, de l'habitat, de la santé, de la culture... Il est probable que les outils de dialogue et de coordination entre niveaux institutionnels seront conduits à progresser, sous des formes co-construites localement et plus adaptées à des contextes différenciés.

Les progrès de la décentralisation ne résulteront pas seulement d'une amélioration du dialogue État-collectivités mais aussi de la qualité des coopérations entre pouvoirs locaux, à partir de responsabilités clarifiées. L'expérience a montré qu'il était utopique de vouloir découper les compétences juridiques des collectivités en « blocs »

rigoureusement étanches. Mais il est en revanche possible de mieux préciser le rôle de chacun dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Il semble pour cela prioritaire à l'AdCF-Intercommunalités de France de mieux identifier les autorités organisatrices des services publics et raisonner en termes de subsidiarité.

Les communautés de communes ont eu à se prononcer au printemps dernier pour devenir autorités organisatrices des mobilités ou, à défaut, laisser à la région d'exercer ce rôle dans leur propre ressort. Cette solution différenciée peut, à première vue, s'écarter de l'esthétique des jardins à la française. Mais elle marche.

Nous l'avons déjà empruntée depuis de nombreuses années en matière de logement pour organiser les délégations des aides à la pierre de l'État; délégations d'abord proposées aux intercommunalités avant de l'être aux départements.

Cette méthode de dévolution progressive de responsabilités, à géométrie variable, permet de tenir compte des volontés locales mais aussi des capacités effectives à agir. Elle propose sans imposer. Elle s'inscrit dans une logique de confiance et non de défiance. Elle est pour cela une solution d'avenir. ●

« La proportion d'élus intercommunaux composant les exécutifs des régions et départements a sensiblement progressé »

SÉBASTIEN MARTIN



Édité par l'AdCF
22, rue Joubert - 75009 Paris
Tél. : 01 55 04 89 00
Fax : 01 55 04 89 01

Directeur de la publication
Sébastien Martin

Rédaction
Tél. : 01 40 41 18 25
Rédacteur en chef
Sébastien Bayette
s.bayette@adcf.asso.fr

Conception,
direction artistique
et réalisation :
LUCIOLE

Correctrice : Delphine Sellier
Ont participé à ce numéro :
Sébastien Bayette, Floriane
Boulay, Romain Briot, Raphaël
Meyer, Philippe Pottée-Sperry

Crédits photos des portraits :
p. 3 : Jean-Luc Petit,
p. 7 : Anne-Christine Poujoulat,
p. 16 et 20 : Lionel Pages,
p. 23 : Charles Pietri

Régie publicitaire
FA Communication
Franck Abitbol
franck.abitbol@yahoo.fr
Tél. : 06 15 18 76 51

Délégué général
Nicolas Portier
Secrétaire général
Philippe Schmit

Dépôt légal : Été 2017
Impression :
FREPEL - IMPRIMEUR
68920 Wintzenheim
ISSN 1253-5230

ABONNEMENT

**ABONNEMENT GRATUIT
EN VERSION PAPIER
ET NUMÉRIQUE,
POUR LES COMMUNAUTÉS
ADHÉRENTES À L'AdCF**



→ Sommaire

06

DANS L'ACTU

RENFORCER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES TRANSPORTS

07 • 31^e Convention nationale de l'AdCF à
Clermont-Ferrand : le préprogramme

08

DOSSIER

CRTE : CONFORTER LA DYNAMIQUE

11 • Interview - Jacqueline Gourault,
Ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités
territoriales

12 • Concevoir son contrat de relance et
de transition écologique : les ressources
AdCF disponibles sur adcf.org

14 • La concertation dans les contrats
de relance et de transition écologique

15 • Retour d'expérience - CRTE du
Vexin-Thelle : un précontrat pionnier
en territoire rural

16 • Interview - Jean Revereault,
vice-président Projet de territoire,
Transitions, Promotion de
l'intercommunalité du Grand
Angoulême

17 • Retour d'expérience - « Nous
avons besoin d'une visibilité sur les
engagements financiers de l'État
pour la durée du contrat »

18

DROIT

LES POUVOIRS D'UNE INTERCOMMUNALITÉ EN TANT QUE GESTIONNAIRE D'UN BIEN

20

FOCUS

« CLERMONT-FERRAND SYMBOLISE L'ALLIANCE DES TERRITOIRES URBAINS ET RURAUX »

22 • Clermont-Ferrand, une vocation
de pôle d'équilibre régional

23 • Interview - Laurent Wauquiez,
président de la région Auvergne-
Rhône-Alpes

24 • Retour d'expérience - Clermont
Auvergne s'appuie sur les réseaux de
chaleur pour développer les énergies
renouvelables

26 • Retour d'expérience - Inspire :
l'agglomération Clermontoise
relève le défi des nouvelles mobilités

27

TERRITOIRES

27 • Retour d'expérience - Quand le service
public prend la route

La protection sociale des agents de la fonction publique territoriale



ACTEUR PARITAIRE DE LA PROTECTION SOCIALE
Santé - Prévoyance - Dépendance - Épargne
60 ans d'expertise

Ipsec, la référence du public, parapublic et des groupes
d'intérêt public du groupe Malakoff Humanis.

ipsecprev.fr



© Lucas Gallone

RENFORCER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES TRANSPORTS

REMIS FIN JUILLET, LE RAPPORT DURON CONTIENT DE NOMBREUSES PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU FINANCEMENT DES MOBILITÉS DURABLES ET LA PÉRENNITÉ DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DES AUTORITÉS ORGANISATRICES, AU MOMENT OÙ LA FRANCE DOIT ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION DE SES MOBILITÉS.

L'ancien député du Calvados Philippe Duron a remis au ministre délégué chargé des Transports Jean-Baptiste Djebbari son rapport concernant l'analyse des conséquences à court terme de la crise de la Covid sur les transports publics. D'après ce document, la crise sanitaire a eu un impact très important sur le trafic de voyageurs en 2020, avec une baisse de 31 % pour les transports en commun en milieu urbain et de plus de 40 % pour les autorités organisatrices des mobilités (AOM) régionales en charge des trains express régionaux (TER). Les réseaux prévoient pour 2021 un retour de la demande compris entre 70 et 80 % du niveau atteint en 2019. Le développement du télétravail et l'évolution des modes de déplacement devraient affecter durablement la fréquentation des transports publics, rendant peu

probable un retour rapide à la situation antérieure. Le rapport Duron indique que les recettes tarifaires ont baissé de 27 % et le produit du versement mobilité (VM) de moins de 5 %, mais les coûts ont peu diminué car l'offre de transports a été préservée à 90 %. Les pertes se sont donc creusées, avec un impact financier tempéré par les aides de l'État (avances remboursables et compensation des pertes de VM). En 2020, l'Île-de-France et les autres régions ont fait l'objet de mesures distinctes ; la mission recommande, par souci d'équité, que les dispositifs de soutien de l'État en 2021 soient homogènes sur l'ensemble du territoire. L'AdCF - Intercommunalités appuie cette demande dans le sens du courrier qu'elle avait adressé en début d'année au Premier ministre Jean Castex, cosigné par 82 présidentes et présidents d'AOM.

Pour renforcer le modèle économique des transports, Philippe Duron appelle à pérenniser le versement mobilité tout en liant à l'effort à demander aux usagers au travers des politiques tarifaires. L'AdCF - Intercommunalités de France partage cet objectif. En matière de fiscalité, les rapporteurs formulent plusieurs pistes nouvelles de financement : l'application du taux réduit de TVA à 5,5 % sur les services de transports publics, l'affectation d'une part de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) aux AOM, voire son remplacement par une redevance kilométrique basée sur la distance parcourue, ou encore la taxation des livraisons générées par la vente en ligne. ●

LA RÉDACTION

→ Les chiffres

La part des usagers dans le financement des réseaux de transports urbains :

12 %

dans les réseaux

qui ne disposent pas de tramway ou de métro

20 %

dans les grands réseaux

hors Île-de-France équipés de métro ou de tramway

38 %

en Île-de-France





31^e Convention nationale de l'AdCF à Clermont-Ferrand : le préprogramme

LA 31^E CONVENTION NATIONALE DE L'ADCF-INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE SERA ACCUEILLIE LES 13,14 ET 15 OCTOBRE PAR LA MÉTROPOLE DE CLERMONT-FERRAND ET SON PRÉSIDENT OLIVIER BIANCHI (VOIR P. 20 À 24) AVEC POUR THÈME : « INTERCOMMUNALITÉS : AUX AVANT-POSTES DE LA RELANCE ».

La prochaine Convention sera largement consacrée aux enjeux de revitalisation économique, de transition écologique et de cohésion sociale. Deux grandes séances plénières, une quinzaine de forums et de débats, des conférences et points d'info juridiques, des agoras sur des retours d'expérience... viendront nourrir les échanges de Clermont-Ferrand.

La première demi-journée du 13 octobre sera dédiée à la tenue de l'assemblée générale des adhérents de l'AdCF et, en parallèle, de celle de l'Association des directrices et directeurs généraux (ADGCF). Les « temps régionaux » seront prévus à l'issue des assemblées générales (donc avancés d'un jour par rapport aux précédentes éditions).

La partie « ouverte » de la Convention nationale commencera le 14 octobre au matin par une séance plénière comprenant les discours d'ouverture (maire

et président de la métropole, président de l'AdCF...) puis une table ronde sur la territorialisation des politiques publiques.

L'après-midi du 14 octobre sera consacré à de très nombreux forums, pour la plupart organisés en deux temps distincts, avec une pause. Les « temps régionaux » étant avancés à la veille (après l'assemblée générale), les forums seront exclusivement consacrés à des débats thématiques portant sur les CRTE, le développement économique, la sobriété foncière, les enjeux numériques, les questions fiscales et financières...

La matinée du 15 octobre enchaînera, en première partie, des forums de débats et de conférences en simultané, avant une séance plénière de clôture centrée sur les questions climatiques et les stratégies des territoires pour s'inscrire dans une trajectoire bas-carbone. ●

LA RÉDACTION



C'est dit



JEAN-MICHEL BLANQUER

Ministre de l'Éducation nationale

**Pas de pass sanitaire pour aller à l'école.
« L'école doit être la plus ouverte possible pour tous les enfants de France »**

→ Le réchauffement climatique s'accélère

Selon le dernier rapport d'évaluation du GIEC, le réchauffement climatique sur les 20 prochaines années devrait atteindre ou franchir le seuil de 1,5° C par rapport à l'ère préindustrielle. Toutefois, des réductions fortes et soutenues des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres gaz à effet de serre limiteraient le changement climatique. Alors que la qualité de l'air en bénéficierait rapidement, la stabilisation des températures mondiales pourrait prendre 20 à 30 ans.

→ Clause écologique dans la commande publique

D'ici 5 ans au plus tard, tous les marchés publics devront intégrer une clause écologique, à l'aune de laquelle une offre pourra être jugée mieux ou moins-disante par rapport à une autre, au-delà des seuls facteurs du prix et de la qualité jusqu'ici pris en compte. Il en sera de même pour les concessions (hors défense et sécurité). La loi Climat et Résilience prévoit également l'obligation de clauses liées au social et à l'emploi, sous certaines conditions.

→ Observatoire des données intercommunales

L'AdCF - Intercommunalité de France propose à ses adhérents une plateforme d'observation et d'analyse des données intercommunales avec plusieurs registres d'analyses et de données officielles régulièrement mises à jour. Elle permet de consulter la situation particulière d'une intercommunalité, l'évolution de son périmètre, sa composition communale, les principaux agrégats financiers et fiscaux la caractérisant, sa démographie... mais aussi de comparer des intercommunalités entre elles ou des groupes d'intercommunalités.

<https://data-intercommunalites.fr/>

I N T E R C O M M U N A L I T É S
dossier

CRTE :

CONFORTER LA DYNAMIQUE

PARTOUT EN FRANCE, LES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) SONT CONÇUS DANS UNE LOGIQUE ASCENDANTE, À DIFFÉRENTES ÉCHELLES TERRITORIALES ET EN COHÉRENCE AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE.

À l'épreuve de la réalité

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) s'installent petit à petit dans le paysage contractuel des politiques publiques locales, au fur et à mesure de leurs signatures, ou de celles des protocoles d'engagement : au 1^{er} septembre 2021, 245 contrats et 463 protocoles étaient signés, sur les 843 périmètres définis préalablement.

Les chiffres démontrent que la dynamique est bel et bien lancée, et c'est un premier motif de satisfaction car l'aboutissement de cette notion de contrat global, transversal, intégrateur, que porte l'AdCF depuis plusieurs années déjà et de manière constante était loin d'être assurée et aisée.

Le principe d'une nouvelle logique ascendante et évolutive partant des projets de territoire, transversale à toutes les politiques publiques et adaptée aux défis de chaque territoire marque une nette évolution dans les relations contractuelles entre État et collectivités locales : de contrats sectoriels, d'appels à projets qui segmentent et parfois disqualifient, les CRTE offrent une nouvelle grammaire, une nouvelle manière de coopérer et de construire l'action publique locale.

Travail collégial

Certains des premiers contrats ou protocoles d'engagement signés durant l'été 2021 illustrent bien ce changement : dans la manière dont ils ont été conçus ou dans leur contenu.

Travail collégial et en étroite collaboration entre tous les maires de l'intercommunalité, via la conférence des maires, les commissions ou des ateliers spécifiques ; échanges réguliers avec les services de l'État pour réactualiser le diagnostic territorial, pour identifier certains

axes prioritaires communs, pour intégrer efficacement les programmes déjà lancés (petites villes de demain, territoires d'industrie...) ; sollicitation du Conseil de développement... tels sont quelques exemples du processus d'élaboration du document.

La lecture du contenu des contrats est aussi instructive, comme le présente ce dossier d'Intercommunalités. Les projets de territoire déjà réalisés ou en cours de réactualisation ont guidé leur rédaction et forment bien le cœur des contrats. Les CRTE s'appuient également sur les documents structurants (PLUi, SCoT, PLH, PCAET, PAT...) et les contrats déjà existants (contrat de transition écologique, contrat de ville, contrat de ruralité, contrat local de santé,...). Toute cette « matière » déjà disponible a permis aux collectivités locales et à l'État d'aller plus vite vers la définition d'une stratégie, d'axes prioritaires et d'actions prioritaires.

Y figurent fréquemment les projets en matière de :

- transition écologique (eau, déchets, qualité de l'air, économie circulaire, habitat...);
- attractivité, développement économique, numérique, tourisme, emploi;
- mobilités;
- cohésion sociale (santé, jeunesse, vieillissement de la population, culture, sport...);
- cohésion territoriale (revitalisation des centre-bourg, accès aux services...).





© Louis Tricot



Si une pluralité d'écriture des CRTE existe, elle correspond naturellement à la diversité des territoires et des intercommunalités. Certains CRTE font office à la fois de projet de territoire et de contrat et sont donc des documents assez volumineux, de plusieurs centaines de pages. D'autres, d'une quarantaine de pages, font simplement référence au projet de territoire et se concentrent sur les axes stratégiques du contrat. Enfin, autre possibilité, des CRTE assez courts et plutôt

dédiés aux actions (de maîtrise d'ouvrage intercommunale et communale) prêtes à démarrer.

« Une nouvelle manière de coopérer et de construire l'action locale »

Malgré un contexte particulier, l'année 2021 aura vu naître cette nouvelle démarche contractuelle que l'année 2022 devra conforter et

pérenniser. Les ambitions doivent rester intactes : à très court terme s'organiser pour la relance du territoire, à plus long terme se mettre d'accord sur un projet de territoire et des stratégies d'investissement partagées.

Les CRTE et l'usage que nous en ferons collectivement devront démontrer leur utilité et leur plus-value.

Dans ce cadre, il reste des difficultés à lever, par exemple :

- l'engagement financier pluriannuel de l'État;
- la simplification des comitologies;
- la mobilisation des crédits européens et des crédits des contrats de plan État-Région.

Et des défis à relever, telle que la mobilisation des acteurs économiques, associatifs et des habitants.

Accélérateurs de coopérations

Les contrats de relance et de transition écologique sont aussi appelés à survivre au plan de relance et à s'inscrire dans la durée, pour offrir à chaque ministère l'opportunité de mieux territorialiser son action sans passer par la verticalité de l'appel à projets ou l'appel à manifestations d'intérêt. Ces nouveaux contrats pourront également jouer le rôle d'accélérateurs de coopérations au sein d'un territoire et entre territoires.

L'AdCF – Intercommunalités de France restera fortement mobilisée auprès de ses communautés adhérentes, en partenariat avec l'Association nationale des directeurs généraux des communautés de France (ADGCF), pour les accompagner au mieux dans la mise en œuvre concrète des contrats signés : organisation de webinaires nationaux, réunion des délégations régionales, notes méthodologiques. Le calendrier de travail des prochains mois sera dense.

ROMAIN BRIOT



JACQUELINE GOURAULT

Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

« Nous recherchons surtout une plus grande efficacité dans l'action publique »

Alors que le déploiement des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) s'accélère, Jacqueline Gourault souligne la mobilisation des élus et dresse un premier bilan d'étape.

QUEL EST L'INTÉRÊT SELON VOUS DU CRTE, NOUVEAU TYPE DE CONTRACTUALISATION ENTRE ÉTAT ET COLLECTIVITÉS ?

La nouveauté, c'est que nous avons conçu le CRTE comme un cadre intégrateur, afin qu'il regroupe l'ensemble des contrats qui existent sur un territoire. Surtout, nous avons souhaité en faire un cadre de travail partenarial, vivant, dans la durée pour mettre régulièrement autour de la table l'ensemble des parties prenantes au projet de territoire, sous l'égide du préfet et des élus. Pas seulement sur les deux années de mis en œuvre du plan de relance (2021 et 2022), mais sur les six années du mandat municipal et intercommunal.

Le CRTE c'est aussi un contrat de relance, car nous souhaitons que toutes les collectivités puissent pleinement profiter du plan de relance décidé par le Gouvernement. Après les contrats de projets États-Régions (CPER) que nous avons conclus avec les régions et les Accords de relance avec les départements, les CRTE sont la dernière pierre à l'édifice de la territorialisation du plan de relance, à la maille la plus fine.

Enfin, le CRTE est le moyen de traduire concrètement et efficacement au plan local, les orientations et les moyens définis au plan national, et cela pour tous les ministères. Le continuum entre les orientations et les moyens nationaux, les choix stratégiques définis par les collectivités dans leur projet de territoire, et les opérations concrètes qui en découlent, c'est tout le sens des CRTE. Nous recherchons surtout une plus grande efficacité dans l'action publique. À terme, nous allons beaucoup gagner en lisibilité, pour les élus comme pour les citoyens.

QUELS PREMIERS ENSEIGNEMENTS TIREZ-VOUS DES CONTRATS QUI ONT ÉTÉ SIGNÉS JUSQU'À PRÉSENT ?

Je note que cette nouvelle approche a rapidement rencontré l'intérêt des élus, puisque l'intégralité des territoires français a souhaité y prendre part : c'est une première ! Je voudrais ensuite saluer l'efficacité des équipes intercommunales et des services déconcentrés de l'État qui se sont mobilisées pour formaliser, dans des délais restreints, un projet de territoire. Car le socle du CRTE, c'est bien ce projet de territoire. J'aime beaucoup cette phrase de Sénèque, « il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va ». Définir un projet de territoire, c'est savoir où l'on va. Dans ce travail, les collectivités peuvent bénéficier d'un appui en ingénierie de l'ANCT sur le volet participation, ainsi que d'un accompagnement spécifique de l'ADEME. La moitié des CRTE bénéficie ainsi d'un appui en ingénierie. Je m'en réjouis, car cela traduit exactement mon ambition d'un État qui accompagne et qui trouve des solutions aux besoins de chaque territoire.

Enfin, pour l'État, c'est un changement important dans la manière dont il entend dorénavant travailler avec les collectivités. Nous avons souhaité que les CRTE puissent représenter, pour tous les ministères, un cadre naturel pour territorialiser leurs politiques publiques et tenir compte des spécificités de chaque territoire. Le préfet a pour cela un rôle central, de coordination et de mobilisation de l'ensemble des services déconcentrés de l'État et des opérateurs nationaux.

NOMBRE DE PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ SOUHAITERAIENT À TERME À UN VÉRITABLE CHANGEMENT DE CULTURE NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LES ASPECTS FINANCIERS. PARTAGEZ-VOUS CETTE AMBITION ?

Sur la visibilité des engagements financiers, l'État, comme les collectivités, est soumis au principe de l'annualité budgétaire. Mais cela ne doit pas nous empêcher de travailler avec les collectivités sur des programmations d'investissements pluriannuelles, dans lesquelles l'État et ses opérateurs pourront s'inscrire. C'est tout à fait la philosophie des CRTE.

COMMENT ENVISAGEZ-VOUS L'ARTICULATION DE CES CONTRATS AVEC LES PROCHAINS CPER ET LES FONDS EUROPÉENS ?

Nous incitons les régions, comme les départements, à être pleinement parties prenantes des CRTE. C'est le sens de l'accord de partenariat qui a été signé en 2020 avec l'ensemble des régions. Les enveloppes du volet territorial des CPER, tout comme les crédits des programmes opérationnels régionaux de la politique de cohésion européenne pour 2021-2027, ont vocation à se décliner localement dans les CRTE. Si le CPER fournit un cadre financier et thématique et apporte de la visibilité sur les crédits disponibles à tous les porteurs de projets, le CRTE constituera quant à lui un cadre de dialogue, qui permettra de décliner les orientations communes à l'État et à la Région, au regard du projet propre à chaque territoire. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR FLORIANE BOULAY

CONCEVOIR SON CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LES RESSOURCES DISPONIBLES

Cette liste est régulièrement enrichie. Les nouvelles ressources disponibles sont annoncées via la newsletter *AdCf Direct* et les réseaux sociaux.

Ressources transversales



document-cadre

- Accord de partenariat État-AdCF



documents méthodologiques

- Tableau de suivi et calendrier des aides de France Relance intéressant les intercommunalités (AdCF)
- Les contrats de relance et de transition écologique : recommandations méthodologiques à partir de cinq expériences locales (AdCF)
- « Les Clés pour réussir son CRTE » (ANCT, en partenariat avec l'AdCF, le Cerema, l'AMF et l'ANPP).
- Exemples de protocole d'engagement ou convention d'initialisation (Ardenne Métropole, communauté du Grand Pic Saint-Loup)



tutoriels vidéo

- Relance et transition écologique : focus sur les leviers d'action des intercommunalités
- Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) : 5 questions-réponses



vidéos d'acteurs de la relance

- « Les Intercommunalités, au cœur de la relance » / les initiatives des territoires : une vingtaine de témoignages de présidents et présidentes d'intercommunalité
- « Les Intercommunalités, au cœur de la relance » / les grands entretiens vidéo : avec Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires; Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'Industrie; Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi; Magali Reghezza, membre du Haut Conseil pour le Climat



plateforme unique des mesures du plan France Relance

- Portail du ministère de l'Économie : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>



Ressources thématiques

5

replays des webinaires

- CRTE et cohésion sociale (juillet 2021)
- CRTE et numérique (juillet 2021)
- CRTE et développement économique (juin 2021)
- CRTE et transition écologique (juin 2021)
- CRTE, point d'étape (mai 2021)

3

replays des Rencontres régionales

- Rencontre régionale Occitanie : Financer son projet de territoire et son CRTE (mai 2021)
- Rencontre régionale Nouvelle-Aquitaine : Relance et transition écologique (mai 2021)
- Les politiques de santé et de cohésion sociale au sein de la relance et des CRTE - Centre-Val de Loire (avril 2021)

2

replays du Club des agglomérations

- Club des agglomérations et des métropoles : Politique de la ville et de la cohésion urbaine à l'heure de la relance
- Club des agglomérations et des métropoles : La relance par et pour les territoires (mai 2021)

3

documents-cadres

- Accord de partenariat AdCF/ministère du travail pour définir les leviers pouvant être activés par les intercommunalités en faveur de l'emploi et des qualifications
- Circulaire du Premier ministre du 10 mars 2021 concernant la « relance de l'investissement dans le système de santé dans le cadre du Ségur de la santé et de France Relance »
- Feuille de route numérique CRTE (ANCT et associations de collectivités territoriales)

1

foire aux questions

- FAQ sur l'impact des CRTE sur le programme Territoires d'industrie

RETROUVEZ TOUTES
LES RESSOURCES
AdCF-INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE SUR ADCF.ORG

Voir aussi :

Les sites des ministères, de l'ANCT, du Cerema, de l'Ademe...

LA CONCERTATION DANS LES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ALORS QUE LES PREMIERS CRTE ONT ÉTÉ SIGNÉS DURANT L'ÉTÉ 2021, COMMENT LES TERRITOIRES ONT-ILS MENÉ LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET QUELS ENSEIGNEMENTS EN TIRER ?

Parmi les 54 territoires CRTE accompagnés par le Cerema avec l'Agence nationale de cohésion des territoires, seule la moitié ont mis en place une démarche de concertation.

La crise sanitaire et le calendrier serré n'ont pas facilité la mobilisation des acteurs locaux. De plus, certains territoires avaient déjà mené récemment une concertation en élaborant leur projet de territoire ou leur CTE (contrat de transition écologique). Certains ont plutôt prévu de concerter après la signature de leur CRTE. Enfin, d'autres territoires sont encore peu enclins à impliquer les acteurs externes et la société civile dans ce type de projets. Pour autant, quelques territoires ont saisi l'opportunité du CRTE pour mobiliser largement et enrichir leur démarche, en voici deux exemples.

Le choix de la concertation citoyenne directe

Pour élaborer son CRTE, le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne, dans le Lot-et-Garonne (quatre intercommunalités, 107 communes, environ 91 000 habitants) a tout d'abord organisé deux séries de six ateliers associant élus, techniciens, partenaires institutionnels et acteurs socioéconomiques pour élaborer des orientations stratégiques puis des objectifs opérationnels. Ce travail collaboratif a permis d'identifier les synergies et les complémentarités entre les intercommunalités ainsi que les pistes de travail pour les prochaines années.

Une phase de concertation citoyenne a ensuite été ouverte avec une plateforme numérique¹ sur laquelle les habitants ont été appelés à valider et compléter les objectifs stratégiques via un questionnaire puis avec un atelier en ligne.

Plus de 200 contributions ont été reçues via la plateforme et les expressions des citoyens ont permis d'ajuster le projet de territoire final. Le CRTE sera signé début septembre.



Visuel de campagne de la phase de concertation menée par le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne dans le cadre de son CRTE. / © Val de Garonne

L'implication du Conseil de développement

Après son engagement dans un contrat de transition écologique en 2020, à l'occasion duquel elle a mobilisé largement les différentes parties prenantes, la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, dans le département du Rhône (CCBPD, 32 communes, environ 52 000 habitants) a choisi d'éclairer l'élaboration de son CRTE avec l'avis du Conseil de développement (CdD). Ce conseil, qui couvre trois intercommunalités, dont la CCBPD, et qui est habituellement mobilisé par saisine, a été sollicité directement par la communauté de communes.

« La concertation intervient à des moments différents selon les territoires »

Le Cerema a proposé et mis en œuvre une méthode d'animation d'un atelier du CdD permettant à ses membres de prendre connaissance du projet de CRTE et de formuler des remarques, interpellations et un avis. La communauté a intégré ces éléments dans les fiches actions de son CRTE, signé courant juillet. Pour la suite, la communauté de communes a prévu de réunir le CdD tous les ans pour suivre les travaux du CRTE.

Et plus largement...

Dans d'autres territoires, le Cerema utilise la Boussole de la participation, outil en ligne gratuit qu'il a coconstruit pour guider la conception d'une démarche participative et valoriser ses résultats.

Quelles qu'en soient les modalités, la concertation avec les partenaires économiques, les associations, les conseils de développement, l'ensemble de la société civile... éclaire le chemin de la transition locale et renforce sa dynamique. Ses apports sont nombreux : interconnaissance, confiance entre les acteurs et transparence, enrichissement et partage du diagnostic, élargissement et synergie des actions : une cohésion territoriale à l'œuvre pour la transition ! ●

FLORENCE BORDERE ET JULIETTE MAITRE, CEREMA

CONTACT : PARTICIPATION@CEREMA.FR

¹ <https://www.crte-pays-v3g.fr/>



CRTE DU VEXIN-THELLE : UN PRÉCONTRAT PIONNIER EN TERRITOIRE RURAL

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE A ÉTÉ LA DEUXIÈME COLLECTIVITÉ DANS L'OISE À CONCEVOIR LA MAQUETTE DE SON CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE. UN PRÉCONTRAT A ÉTÉ SIGNÉ CET ÉTÉ.

La communauté de communes du Vexin-Thelle conçoit un CRTE à l'échelle intercommunale. Une première phase d'élaboration a mobilisé les élus successivement dans le cadre de la Conférence des maires, d'ateliers participatifs et du conseil communautaire. Ils ont travaillé sur la base du diagnostic du ScoT, du PCAET et du projet de territoire, conçu récemment, ainsi que des grands projets programmés à partir 2022. Ces échanges ont permis dans un premier temps de consolider les projets intercommunaux, avant que les 37 maires identifient leurs projets communaux susceptibles d'être inscrits au CRTE. Les élus ont ainsi pu s'approprier le projet de territoire et la logique ascendante du CRTE. Cette première phase a abouti à la rédaction d'un précontrat qui a fait l'objet d'une délibération en conseil communautaire puis d'une signature officielle en présence de la Préfète et du Secrétaire général le 15 juillet.

Une démarche ascendante

Isabelle Martin, directrice générale des Services, se félicite du nouveau type de relation État-collectivités instauré par les CRTE. « C'est un véritable contrat qui prend en compte la vision territoriale des élus. C'est un changement radical de la part de l'État. Pour une fois, nous sommes dans une démarche ascendante et une véritable écoute. ». L'élaboration du CRTE est pilotée par la direction générale des Services, appuyée par deux cabinets, un local et un national, rémunérés par la communauté de communes. « Le dialogue est très ouvert avec les services de l'État, mais comme nous sommes précurseurs nous avons dû concevoir nous-même la matrice de notre CRTE. Nous n'avons pas de trame ni de critères d'évaluation sur lesquels nous appuyer. La trame que nous avons conçue plaît à la Préfète. Quant aux critères d'évaluation, je connais les nôtres, mais pas ceux de l'État. Aujourd'hui, personne

n'est capable de me dire si les indicateurs vont correspondre. Enfin, nous ne connaissons pas les modalités de financement du CRTE. » Jusqu'ici, le dialogue s'est déroulé uniquement avec la Préfecture qui a eu plutôt un rôle de validation. Le coût de l'accompagnement en ingénierie par les deux cabinets figure dans le CRTE pour demande de prise en charge par l'ANCT.

Sur ce territoire rural, les priorités à l'horizon 2030 sont la construction d'un lycée, la création d'équipements sportifs nouveaux, de voies douces entre les villages et les équipements sportifs, le développement de la restauration scolaire à l'échelle mutualisée, les services à la population, la construction d'un biométhaniseur pour les biodechets... Par ailleurs, la maison France services vient d'être labélisée et une réflexion est engagée avec le Syndicat mixte des transports de l'Oise concernant l'opportunité de mettre en place un service de transport à la demande. Conformément à sa vocation de contrat intégrateur, le CRTE contient une synthèse des contrats sectoriels (Caf, Culture, Ruralité...).

Concertation

Une seconde phase débute à la rentrée pour intégrer les résultats de la concertation avec les acteurs des parties prenantes (habitants, associations, entreprises) qui se déroulera jusqu'à la fin de l'année. La concertation avec les habitants est prévue à la rentrée, sous la forme d'ateliers participatifs pour la communauté du Vexin-Thelle qui a d'ores et déjà diffusé un questionnaire via les réseaux sociaux, relayé par les communes auprès des habitants, des entreprises et des associations du territoire. Le Conseil de développement sera également sollicité, ses avis pouvant servir de base au diagnostic territorial préalable. Après la phase de concertation, un avenant au CRTE pourrait être intégré à la fin de l'année 2021. ●

SÉBASTIEN BAYETTE



Communauté de communes du Vexin-Thelle (Oise)



JEAN REVEREAULT

Vice-président Projet de territoire, Transitions, Promotion de l'intercommunalité du Grand Angoulême (Charente)

« Une synergie complète entre le CRTE et le projet de territoire »

Jean Revereault, vice-président du Grand Angoulême, fait le point sur l'avancement du contrat de relance et de transition écologique.

OÙ EN ÊTES-VOUS DANS L'ÉLABORATION DU CRTE ?

Le territoire intercommunal est le périmètre de référence du CRTE, l'agglomération du Grand-Angoulême en assume le pilotage, calé sur le projet de territoire. Cela s'est d'abord traduit par un protocole d'intention signé avec l'État dès le mois de mars dernier. Le projet de contrat a été voté par le conseil communautaire le 8 juillet dernier et présenté au Directeur de l'ANCT en présence de la Préfète le 15 juillet. Un avenant de cadrage est prévu à l'automne afin de faire converger le CRTE, son avenant de financement et le projet de territoire.

QUELS SONT LES GRANDS AXES DU CRTE ?

Nous avons structuré le projet autour de trois orientations stratégiques du projet de territoire : cohésion territoriale et sociale, transition écologique et énergétique, développement économique. Une vingtaine d'actions prioritaires sont répertoriées pour environ 200 fiches actions qui remontent au fil de l'eau à l'agglomération et sont transmises à la préfecture. Certains projets sont menés par l'agglomération et d'autres par les communes. L'agglomération pilote ses projets et regroupe ceux qui sont à l'échelle d'une ou deux communes. L'enveloppe prévisionnelle des opérations mûres, prêtes à financer, est de 163 millions d'euros, soit environ 1000 euros par habitant. S'y ajouteront des projets non chiffrés qui sont encore en phase d'amorçage et bénéficient d'un accompagnement en ingénierie par l'agglomération. L'avenant de financement annuel viendra dresser la liste des actions à engager pour l'année suivante et bénéficiaires d'un appui, que celles-ci soient en cours d'instruction ou déjà validées. Les projets liés à la transition écologique sont les plus nombreux, environ 130 projets, et ils représentent la moitié des investissements.

COMMENT ARTICULER LE CRTE AVEC LES AUTRES CONTRATS EXISTANTS ?

L'État ne me semble pas prêt sur l'articulation de ses leviers financiers. Le projet de contrat est prêt, mais pas l'annexe financière. Je ne crois pas que l'État soit complètement préparé au virage culturel que représente le dialogue différencié avec les territoires. En soi, c'est une révolution dans la coopération entre pouvoirs publics locaux et nationaux, malgré l'expérience des CPER. Cette nouveauté instille un doute sur la réalité financière des apports de l'État, un questionnement sur la gestion des priorités pour sélectionner les projets et la gestion du calendrier qui s'étire. Le pilotage du contrat, traduisant cette révolution culturelle de l'administration territoriale, n'est pas encore arrêté au regard, notamment, de la maîtrise d'ouvrage des projets dont certains ne relèvent pas des compétences de l'agglomération. La gouvernance débattue en début de mandat pourrait être remise en cause par le souhait, exprimé par les services de l'État, d'une gestion des dossiers communaux par l'agglomération, même si l'Ademe nous a déjà habitués à mener des appels à manifestation d'intérêt (AMI) regroupés.

COMMENT SE DÉROULE LE DIALOGUE AVEC LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGION ?

Concernant la région Nouvelle-Aquitaine, nous serons dans la continuité du travail réalisé pour l'élaboration du CPER. Avec le département, des sujets spécifiques comme la prise en charge du vieillissement mériteront une réflexion commune pour adapter les politiques de logement et de mobilités afin de favoriser l'accueil et l'hébergement des personnes âgées et dépendantes.

COMMENT ASSOCIEZ-VOUS LES MAIRES, LES ÉLUS MUNICIPAUX ET LA POPULATION ?

Le Bureau communautaire a été saisi à chacune des étapes d'élaboration du CRTE. La Conférence des maires fonctionne bien depuis 2017. Si l'État joue le jeu et détaille les indicateurs de sélection des projets, la Conférence des maires aura un travail à assurer pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du CRTE. Par ailleurs, la synergie est complète entre le projet de territoire dont j'assure l'animation, et l'élaboration du CRTE pilotée par le Président, le 1^{er} Vice-Président et moi-même. La construction du projet « Grand Angoulême vers 2030 » se déroule au travers de réunions dans les communes avec les 740 conseillers municipaux qui représentent à peu près tous les âges et toutes les professions. Des échanges ont été organisés avec les consulaires et des fédérations du monde associatif. Des conseils citoyens m'ont aussi saisi pour y travailler. Le projet de territoire tout comme le CRTE élaborés en début de mandat, for-

« Un doute sur la réalité financière des apports de l'État »

ment deux démarches associées qui vont nous permettre de répondre aux besoins du territoire en prenant en compte cinq éléments majeurs et très actuels de notre société : la crise sanitaire, le dérèglement climatique, l'invasion numérique, le vieillissement de la population, la défiance des citoyens à l'égard du politique. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR SÉBASTIEN BAYETTE

RETOUR D'EXPÉRIENCE

« NOUS AVONS BESOIN D'UNE VISIBILITÉ SUR LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT »

BORIS RAVIGNON, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE, A SIGNÉ EN JUIN DERNIER AVEC L'ÉTAT, LA RÉGION GRAND-EST ET LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES LA LETTRE D'ENGAGEMENT PRÉALABLE À UN CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

Pour Ardenne Métropole et ses communes membres, le contrat intégrateur doit permettre de mettre en œuvre une nouvelle approche des relations contractuelles avec l'État en s'appuyant sur les feuilles de route déjà définies par l'intercommunalité. Jean-Marc Roscigni, directeur général des Services, précise : « *L'intercommunalité a la charge de produire de nombreux documents obligatoires : schéma de cohérence territoriale, plan local de l'habitat, plan de déplacements urbains, plan climat-air-énergie. Elle dispose de toutes les feuilles de route programmatiques liées à ses grands domaines de compétences qui répondent aux enjeux du changement climatique, des mobilités, de la sobriété foncière auxquels s'ajoutent les schémas produits de manière volontariste, comme par exemple l'enseignement supérieur, le développement touristique et le grand cycle de l'eau avec le contrat "eau-climat" de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Il était donc hors de question pour nous de réécrire les diagnostics ou programmes d'action qui sont déjà présents dans ces documents validés par l'État.* » Le principe de « *sobriété administrative* » est un corollaire indispensable du contrat intégrateur.

Réindustrialisation, santé et transition écologique

Le contrat de relance et de transition écologique doit aussi permettre la réindustrialisation du territoire, un enjeu important pour les Ardennes dont le taux d'actifs employés dans l'industrie (20 % en 2018) est très au-dessus de la moyenne nationale (12 %) et proche de la moyenne allemande. Jean-Marc Roscigni estime que la relocalisation n'est pas seulement un enjeu d'emploi, mais aussi un enjeu écologique : « *Nos processus de production sont moins polluants que ceux de l'industrie chinoise ou indienne.* » Près d'une soixantaine de projets figurent dans la lettre d'engagement, une liste appelée à évoluer dans le cadre de la concertation avec les communes. On y trouve notamment des projets pour limiter l'étalement urbain, diminuer les consommations énergétiques et accroître la qualité environnementale et résidentielle du territoire. Ces projets sont déjà à l'agenda politique, l'agglomération les porte à la connaissance de l'État en assurant la coordination de l'expression des besoins des communes. D'autres projets pourront émerger dans le processus de coconstruction qui va se poursuivre avec les maires des communes membres.

Trois points de vigilance

Ardenne Métropole a proposé au département des Ardennes et à la région Grand-Est d'intégrer dans le futur CRTE les actions dont ils ont la maîtrise d'ouvrage.

La logique du contrat doit faire prévaloir les principes d'équilibre et de réciprocité entre les parties. En ce qui concerne les relations avec les services de l'État, Ardenne Métropole a fait part de ses points de vigilance, rappelés dans la lettre d'engagement. Y figure en particulier la référence à la circulaire du Premier ministre aux préfets en date du 20 janvier 2020 selon laquelle les contrats globaux ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes et à adopter une démarche intégratrice « *ayant pour effet de simplifier l'accès des porteurs de projet aux crédits de l'État et de ses opérateurs en favorisant notamment la logique du guichet unique.* » En clair, l'agglomération estime que toutes les agences et tous les établissements publics nationaux n'ont pas vocation à jouer le même rôle dans les contrats. Si le rapport est direct avec l'ARS pour des opérations ponctuelles bien identifiées ou avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour le contrat concernant le grand cycle de l'eau, elle renvoie l'État à ses responsabilités de pilotage et de coordination des autres agences et établissements publics nationaux fournisseurs de services d'ingénierie. Jean-Marc Roscigni regrette à cet égard que l'État ne reconnaisse pas le rôle des agences d'urbanisme, « *une ingénierie locale qui permet d'assurer la transmission de savoir-faire* », souligne-t-il. Autre point de vigilance, la multiplication des appels à projets et appels à manifestation d'intérêt. « *Nous allons en mourir* » résume le directeur général des Services qui rappelle son attachement à la sobriété administrative. Reste enfin la question du financement et en l'état actuel, de l'absence d'engagement pluriannuel de la part de l'État, qui crée une forte incertitude. « *Nous avons besoin d'une visibilité sur les engagements financiers de l'État pour la durée du contrat. Je ne peux pas imaginer que nous allons nous retrouver tous les ans pour en discuter.* » ●

SÉBASTIEN BAYETTE



Communauté
d'agglomération
Ardenne
Métropole
(Ardennes)

En chiffres

58

communes

122 000

habitants

46 %

de la population
et **16 %**
des communes
du département
des Ardennes

Préfecture des Ardennes,
Charleville-Mézières / © CC



LES POUVOIRS D'UNE INTERCOMMUNALITÉ EN TANT QUE GESTIONNAIRE D'UN BIEN

LORSQU'UNE COMPÉTENCE EST TRANSFÉRÉE À UNE INTERCOMMUNALITÉ, CETTE DERNIÈRE EST DE PLEIN DROIT BÉNÉFICIAIRE D'UNE MISE À DISPOSITION DES BIENS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE LADITE COMPÉTENCE TRANSFÉRÉE. CECI ENTRAÎNE UNE SÉRIE DE DROITS AU PROFIT DU BÉNÉFICIAIRE DE LA MISE À DISPOSITION, LESQUELS CONSTITUENT LES POUVOIRS DU GESTIONNAIRE, POUVOIRS QUI SONT ÉGALEMENT ASSORTIS D'OBLIGATIONS.

Distinction entre biens, droits et obligations nécessaires à l'exercice de la compétence transférée et ceux qui ne le sont pas

En premier lieu, il convient de distinguer les biens nécessaires à l'exercice de la compétence de ceux qui ne le sont pas et de préciser l'ensemble des droits et obligations qui leur sont rattachés.

→ S'agissant des biens nécessaires à l'exercice de la compétence, l'intercommunalité est substituée de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui la composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes¹. Il en va de même s'agissant des contrats sauf accord contraire des parties². Les biens meubles et immeubles communaux nécessaires à l'exercice de la compétence³ sont de plein droit mis à disposition de l'intercommunalité nouvellement compétente.

« Aucune obligation de transférer le solde du compte administratif des budgets annexes des SPIC des communes membres »

→ Certains biens ne sont pas nécessaires à l'exercice de la compétence transférée et suivent deux régimes distincts : ils sont soit facultativement transférables, soit non transférables. S'agissant des premiers, le juge a eu l'occasion d'indiquer que « le solde du compte administratif du budget annexe d'un service public à caractère industriel ou commercial ne constitue pas un bien qui serait nécessaire à l'exercice de ce service public, ni un ensemble de droits et obligations

qui lui seraient attachés »⁴. Par conséquent, il n'existe aucune obligation de transférer le solde du compte administratif des budgets annexes des SPIC des communes membres. Le Conseil d'État vise indistinctement le solde positif ou négatif. Ainsi, le transfert de ce solde peut se faire à l'amiable, par délibérations, entre l'intercommunalité et ses communes membres. Au titre des biens non transférables figurent les créances indemnitaires détenues par un créancier à l'encontre de la commune avant la date de prise d'effet du transfert, et ce, même lorsqu'elles portent sur des compétences ultérieurement transférées⁵.

Droits et obligations s'appliquant aux biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée

En second lieu, indiquons que des droits et obligations spécifiques s'appliquent aux seuls biens de plein droit nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.

Droits :

→ La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition dispose :

- de la mise à disposition automatique des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de la compétence transférée au profit de la collectivité bénéficiaire. Ce droit s'applique « dès l'entrée en vigueur de la décision prononçant le transfert, sans égard à l'établissement du procès-verbal de remise (...), dont l'unique objet est de s'assurer contradictoirement de la réalité de la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers et de la conformité de leur état pour l'exercice du service transféré »⁶.

Généralement, la mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Précisons qu'une délibération est nécessaire pour habilitier l'exécutif à signer un tel procès-verbal de mise à disposition⁷.

¹ CGCT, art. L. 5211-17, al. 7.

² CGCT, art. L. 5211-17, al. 8.

³ CGCT, arts. L. 5211-17 al. 5 et L. 1321-1 al. 1.

⁴ CE, 25 mars 2016, n° 386623.

⁵ CE, 3 décembre 2014, n° 383865.

⁶ CAA de Nancy, 30 juin 2020, n° 18NC00280; CAA de Nancy, 11 mai 2006, n° 04NC00637 : solution en substance identique.

⁷ CAA de Nantes, 12 avril 2017, n° 16NT00457; CAA de Marseille, 17 octobre 2011, n° 09MA02015.

« La mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement »

Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci⁸.

Pour l'établissement de ce procès-verbal, les parties peuvent recourir aux conseils d'experts dont la rémunération est supportée pour moitié par la collectivité bénéficiaire du transfert et pour moitié par la collectivité antérieurement compétente. À défaut d'accord, les parties peuvent recourir à l'arbitrage du président de la chambre régionale des comptes compétente. Cet arbitrage est rendu dans les deux mois⁹.

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition dispose également :

- de la possibilité d'autoriser l'occupation des biens remis;
- de la possibilité de procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens;
- de la gratuité de la mise à disposition des biens lorsque la collectivité antérieurement compétente était propriétaire des biens mis à disposition¹⁰;
- du droit de percevoir les fruits et produits des biens mis à sa disposition;
- de la possibilité, sur sa demande, de devenir propriétaire des biens du domaine privé mis à sa disposition en cas de désaffectation de ces derniers¹¹;
- du droit d'agir en justice au lieu et place du propriétaire (corrélativement, le propriétaire est dépossédé de cette faculté).

→ La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition ne dispose pas de la faculté de modifier le nom d'un immeuble mis à sa disposition, ce droit continue d'appartenir au propriétaire¹².

Obligations :

→ Lorsque la collectivité antérieurement compétente était propriétaire du bien mis à disposition de l'intercommunalité, la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire :

- elle assure le renouvellement des biens mobiliers;
- elle est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés, et des marchés publics que la collectivité propriétaire a pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement des services;
- elle est également substituée à la collectivité antérieurement compétente dans les droits et obligations découlant pour celle-ci à l'égard de tiers de l'octroi de concessions ou d'autorisations de toute nature sur tout ou partie des biens remis ou de l'attribution de ceux-ci en dotation.

→ Lorsque la collectivité antérieurement compétente était locataire des biens mis à disposition, la collectivité bénéficiaire du transfert de compétences succède à tous ses droits et obligations. Elle est substituée à la collectivité antérieurement compétente dans les contrats de toute nature que cette dernière avait conclus pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens mis à disposition ainsi que pour le fonctionnement des services. ●

RAPHAËL MEYER

⁸ CGCT, art. L. 1321-1, al. 2.

⁹ CGCT, art. L. 1321-1, al. 3.

¹⁰ CGCT, art. L. 1321-2, al. 1^{er}.

¹¹ CGCT, art. L. 1321-3.

¹² CE, 1^{er} août 2013, n° 346802.

I N T E R C O M M U N A L I T É S



OLIVIER BIANCHI

Président de Clermont Auvergne Métropole

« Clermont-Ferrand symbolise l’alliance des territoires urbains et ruraux »

Clermont Auvergne Métropole accueillera la prochaine Convention de l’AdCF du 13 au 15 octobre 2021. Son président Olivier Bianchi nous parle de ce territoire et de ses espoirs pour la candidature de Clermont-Ferrand au titre de capitale européenne de la culture.

QUEL PROJET DE TERRITOIRE PORTEZ-VOUS POUR CE NOUVEAU MANDAT ?

Notre métropole est jeune. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2018 après le passage de Clermont communauté d’agglomération en communauté urbaine en 2017. Cette profonde mutation institutionnelle fut menée rapidement grâce à une mobilisation constante et déterminée des élus de nos 21 communes. Grâce, aussi, à une gouvernance politique tournée vers l’intérêt général du territoire et à l’engagement des agents de notre collectivité, qu’il s’agisse de personnels transférés avec les nouvelles compétences ou de ceux déjà présents dans les effectifs.

Ce mandat 2020-2026 s’inscrit à la fois dans la continuité des premiers schémas votés lors de la mandature précédente et de l’accentuation des politiques nécessaires à une transition écologique et énergétique dont l’urgence n’est plus à démontrer.

C’est un projet de transition écologique, de mutation urbaine, de proximité avec les 300 000 habitants de la métropole et de solidarité territoriale entre nos 21 communes, que nous portons collectivement. Il se caractérise par des investissements importants en matière de production d’énergie renouvelable, de rénovation thermique des bâtiments ou encore de production alimentaire locale en circuits courts.

Un nouveau plan local d’urbanisme à l’échelle métropolitaine nous permettra

d’accompagner nos mutations avec la requalification des espaces, notamment dans le cadre d’un important programme de renouvellement urbain, de la restructuration du réseau de transports en commun autour de deux nouvelles lignes en site propre, ou de la réhabilitation de friches industrielles et des zones d’activité économique.

Nous souhaitons approfondir aussi la relation de proximité aux usagers pour tous les services du quotidien, en déconcentrant le plus possible nos agents au plus près des besoins. Enfin, nous maintiendrons les outils de solidarité avec les communes de la métropole ou avec les territoires auvergnats tels que le fonds de soutien métropolitain et les contrats de réciprocité.

VOUS AVEZ SIGNÉ EN JUILLET UN CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE CONCLU AVEC L’ÉTAT, QUEL BILAN EN TIREZ-VOUS ?

Le contrat a été présenté lors du dernier conseil métropolitain du 2 juillet 2021 et a été présenté publiquement le 8 juillet. Il s’agit d’une première étape portant sur environ 9 millions d’euros à l’échelle métropolitaine, finançant à la fois des investissements métropolitains et communaux.

À l’heure où nous réalisons cet entretien, l’ensemble des crédits n’est cependant pas encore complètement garanti. C’est un mécanisme qui a vocation à être renouvelé dans les années qui viennent, et les

élus, tant métropolitains que communaux, attendent de l’État une plus grande précision quant aux fonds réellement nouveaux dédiés à la relance, aux critères des projets retenus et à l’articulation avec les autres outils d’intervention partenariaux, notamment les volets territoriaux des CPER ou les accords régionaux de relance.

Pour cette première vague nous concernant, ce sont essentiellement des travaux de rénovation thermique de bâtiments qui ont été retenus.

QUELS SONT LES ATOUTS DU TERRITOIRE MIS EN AVANT PAR CLERMONT-FERRAND DANS LE CADRE DE SA CANDIDATURE AU TITRE DE CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE ?

Clermont-Ferrand a manifesté sa volonté de se porter ville candidate depuis plusieurs années déjà, en particulier depuis 2017 avec le programme d’animation d’Effervescences qui a permis de vérifier l’adhésion populaire au projet au travers de plusieurs manifestations grand public.

Depuis, notre projet associe naturellement Clermont Auvergne Métropole, là encore avec l’adhésion des élus et des habitants de nos 21 communes, mais aussi l’Auvergne historique et l’ensemble du Massif central dont Clermont est l’unique métropole institutionnelle. Nous avons aussi, au-delà de ces limites, un lien particulier avec la métropole stéphanoise.



© Clermont Auvergne Métropole

Après Paris, Avignon, Lille et Marseille, nous pensons qu'une candidature à l'échelle du Massif central entre dans un nouveau paradigme, à savoir la volonté de mettre en avant les vertus de l'alliance des territoires urbains et ruraux. Clermont-Ferrand est un parfait exemple historique et géographique de cette symbiose, dont on voit toute la pertinence dans la crise sanitaire que nous subissons mais aussi après les revendications des « Gilets jaunes » qui l'ont précédée.

Pays de montagnes volcaniques, pays des marges dans une certaine mesure, vu de Paris ou des grandes métropoles nationales ou européennes, c'est un territoire qui a beaucoup de choses à dire et à montrer de lui-même à l'Europe d'aujourd'hui. Une aire culturelle qui possède de nombreux lieux de création et de diffusion artistiques, de grands sites et marquée par de grands personnages de l'histoire nationale et européenne depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque contemporaine. C'est aussi un vaste territoire où les questions les plus prégnantes qui intéressent l'Europe entière peuvent être abordées.

Qu'il s'agisse de la préservation de la biodiversité, des ressources et espaces naturels remarquables, de la distribution équilibrée des espaces urbains entre métropole, villes moyennes et bourgs ruraux, de la prise de conscience d'un héritage culturel commun... mais aussi du défi des mobilités et du numérique pour à la fois rapprocher les territoires et ouvrir les horizons, le Massif central entre en résonance avec d'autres régions européennes comparables.

En septembre, nous commencerons à l'illustrer en organisant à Billom le premier Forum des massifs avec des régions du Portugal, de Suisse et de Grèce.

QUELS SONT LES ENJEUX DE CETTE CANDIDATURE POUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN ET LE MASSIF CENTRAL ?

L'enjeu est de montrer comment la capitale européenne de la culture peut contribuer à la « mise en commun » d'une aire géographique aussi vaste que le Massif central sur des sujets intéressants l'Europe d'aujourd'hui.

L'enjeu sera aussi d'inventer un nouveau type de candidature au travers d'une mise en valeur des initiatives des femmes et des hommes qui vivent sur le territoire, dans le domaine artistique et culturel bien sûr mais aussi dans bien d'autres comme l'innovation territoriale, l'éducation, l'urbanisme, la gastronomie, la découverte des milieux, etc.

Nous devons inventer de nouvelles formes pour créer, relier et diffuser « l'esprit Massif central » au travers d'une programmation qui s'appuiera sur les nombreux atouts et savoir-faire du territoire, mais qui aussi montrera toute l'imagination, la créativité, la convivialité et l'accueil dont nous sommes capables ensemble. Je vous invite à vous reporter à la très bonne revue *RELIEFS*¹ et à son numéro spécial « Massif central » pour avoir déjà un bon aperçu.

J'insiste aussi sur l'enjeu qu'il y aura à innover pour que tout le Massif central ait le sentiment de vivre un grand moment en commun et non simplement une juxtaposition de propositions. Pour cela, les modes et moyens de diffusion, au plus près possible du plus grand nombre d'habitants du Massif, seront des facteurs déterminants de la réussite et d'une forme de pérennité de la Capitale et de son esprit.

Probablement pour la première fois, nous aurons l'occasion de braquer la lumière sur la richesse et la diversité de notre massif dans son ensemble à l'échelle européenne, en complémentarité aussi avec les récents labels unesco pour la chaîne des Puys et la faille de Limagne et, ainsi que pour les villes thermales. Deux succès qui démontrent, s'il le fallait, nos capacités à jouer collectif pour obtenir les meilleurs titres et les meilleures valorisations territoriales.

Avec cette candidature et, comme je l'espère, l'obtention du titre de capitale européenne de la culture, nous pouvons penser les enjeux qui sont les nôtres pour harmoniser le mieux possible le vivre-ensemble, l'équilibre des milieux urbains, ruraux et naturels, ainsi que les liens entre éducation et culture et répondre ainsi le mieux possible aux défis contemporains. Nous aurons alors fait œuvre utile à l'échelle de notre magnifique Massif central. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR LA RÉDACTION

¹ <https://reliefseditions.com>

CLERMONT-FERRAND, UNE VOCATION DE PÔLE D'ÉQUILIBRE RÉGIONAL

DANS LE CADRE DE CE FOCUS CONSACRÉ À L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE, TERRITOIRE D'ACCUEIL DE LA PROCHAINE CONVENTION DE L'ADCF, MATHIAS BERNARD, PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, ANALYSE LES MUTATIONS DU TERRITOIRE AU COURS DES DERNIÈRES DÉCENNIES ET SON RÔLE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE.

Depuis la fin du XX^e siècle, Clermont-Ferrand s'est engagée dans une profonde mutation. Cette ville de tradition ouvrière a diversifié ses secteurs d'activité. Certes, l'entreprise Michelin reste liée à cette ville, où se situe son siège social. Et si elle n'emploie aujourd'hui plus que 10 000 salariés dans cette aire urbaine (contre 30 000 au début des années 1970), elle y a développé ses activités de recherche-développement et modifié la sociologie de son recrutement. Mais à la différence d'autres territoires urbains du centre de la France, le tissu industriel local a su se reconverter dans des secteurs de pointe comme les biotechnologies (Metabolic Explorer), le numérique (Almerys) ou l'industrie pharmaceutique (Thea). Sans renier cette identité industrielle, l'agglomération clermontoise a renforcé son rôle de pôle régional de services. Les activités commerciales, bancaires, hospitalières et universitaires rayonnent à l'échelle de l'ancienne région Auvergne, voire au-delà, et constituent un réel levier d'attractivité.

La ville est redevenue attractive

De fait, la sociologie de la métropole a peu à peu évolué au cours des 50 dernières années. La population ouvrière a reflué

au profit de la classe moyenne diplômée, même si les classes populaires restent très présentes dans la ville-même de Clermont-Ferrand, en raison de la politique volontariste de logements sociaux incarnée par Roger Quilliot, qui a été maire de 1973 à 1997. La ville est redevenue attractive. Après avoir perdu 20 000 habitants entre 1975 et 1990, au moment où Michelin a réduit ses effectifs de production, elle a connu une croissance démographique progressive, qui s'est accélérée dans les années 2010 : Clermont compte 136 000 habitants en 1990, 140 000 en 2010, 148 000 en 2020. La même tendance s'observe à l'échelle de la métropole, qui est passée (au cours de la même période) de 270 000 à 295 000 habitants, avec une population sensiblement plus jeune que la moyenne nationale. En effet, 38,5 % des habitants de la métropole ont moins de 30 ans, ce qui est en partie lié à l'importance de l'offre scolaire et universitaire : l'Université Clermont Auvergne accueille aujourd'hui près de 40 000 étudiants sur la métropole.

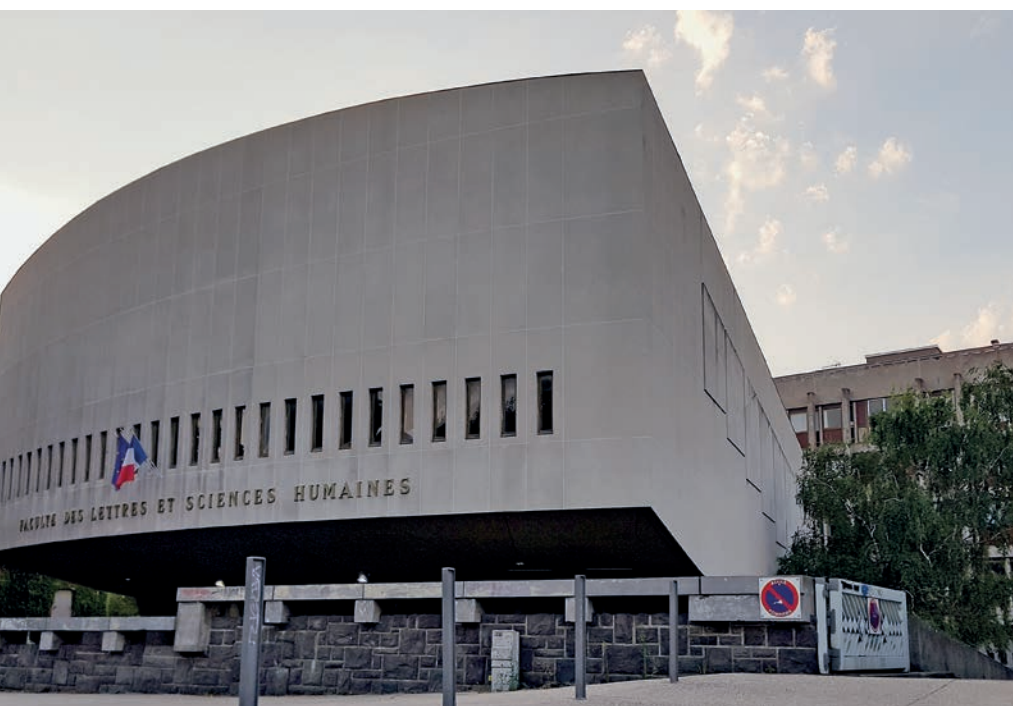
La politique engagée par les municipalités d'union des gauches conduites par Serge Godard (1997-2014) puis Olivier Bianchi (depuis 2014) vise à accompagner et amplifier ces dynamiques. La réalisation du tramway, achevée en 2006, a transformé et unifié la ville, en rattachant notamment

Montferrand et les quartiers nord à l'hypercentre clermontois. Le développement d'équipements culturels, à l'initiative de la ville (Comédie de Clermont créée en 1997 et dotée d'un bâtiment identitaire en 2020, Coopérative de Mai inaugurée en 2001...) ou de la région (Zénith inauguré en 2003, centre d'art contemporain dont l'ouverture est prévue en 2021) témoigne d'une politique culturelle volontariste, qui vise à transformer l'identité de la métropole autour notamment de la candidature au titre de capitale européenne de la culture de 2028.

« Constituer un vrai pôle d'équilibre à l'ouest de la région »

En dépit de ces évolutions, Clermont-Ferrand reste cette « ville paradoxale », décrite par un collectif d'universitaires clermontois dans un ouvrage publié en 2009 sous la direction du géographe Franck Chignier-Riboulon. Une ville paradoxale qui associe densité urbaine et présence agricole aux abords immédiats de la ville, identité ouvrière et diversification sociologique de la population, attractivité réelle et image encore persistante d'une ville enclavée au cœur d'un désert rural. La création de la métropole clermontoise, le 1^{er} janvier 2018, est indiscutablement un levier pour modifier cette image et permettre à Clermont-Ferrand de tirer pleinement parti de son intégration dans la région Auvergne-Rhône-Alpes pour constituer un vrai pôle d'équilibre à l'ouest de la région, comparable à celui que joue la métropole grenobloise à l'est. Dans ce processus, elle peut s'appuyer sur une identité forte et une réelle dynamique socioéconomique, dont les deux dernières décennies sont le témoin. ●

MATHIAS BERNARD
PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT
AUVERGNE



© Moktarama



LAURENT WAUQUIEZ

Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes

« Nous ferons du patriotisme économique une priorité pour l'avenir »

Laurent Wauquiez, réélu à la tête de la région Auvergne-Rhône-Alpes en début d'année, évoque la stratégie et la mobilisation de la région pour favoriser la relance économique et la relocalisation industrielle.

LA RÉGION PRÉPARE UN PLAN DE RELOCALISATION DES EMPLOIS. QUELS EN SONT LES GRANDS AXES ?

Nous n'avons pas attendu le début de ce nouveau mandat pour agir sur la relocalisation, mais c'est une politique pour laquelle nous allons amplifier largement nos efforts financiers. Tout simplement parce que dans notre pays, nous avons, depuis des décennies, abandonné toute ambition industrielle. Or l'industrie revêt un rôle majeur pour la puissance et l'indépendance de notre pays. Être doté d'une industrie forte, c'est envoyer le message au monde qu'il faut compter sur la France. Et dans la mesure où Auvergne-Rhône-Alpes est la première région industrielle de France, il est du devoir de la région d'être le catalyseur du rayonnement de notre industrie. La crise sanitaire nous a de surcroît démontré que nous n'étions plus souverains dans notre pays parce que nous dépendions presque toujours de l'étranger et notamment de la Chine. Nous construisons ainsi sur ce mandat un plan d'un milliard d'euros pour reconquérir notre souveraineté industrielle et relocaliser des emplois en région, particulièrement dans des domaines stratégiques comme la santé, l'aéronautique, les énergies renouvelables, l'industrie du futur... L'un de nos outils est le fonds souverain régional qui est opérationnel depuis le printemps dernier. Inédit

« Devenir la première région décarbonée d'Europe »

en France à l'échelle d'une région, il permettra de lever jusqu'à un milliard d'euros pour soutenir en capital les entreprises de la région, prévenir leur rachat par des entreprises étrangères et défendre les emplois industriels. Notre ambition est de pouvoir l'ouvrir aux épargnants auvergnats et rhônalpins avec une garantie sur le capital et l'assurance que les investissements iront intégralement aux entreprises régionales. C'est ainsi que nous ferons du patriotisme économique une priorité pour l'avenir. Et puis, naturellement, nous nous appliquons une ligne de conduite claire : la préférence régionale. L'ensemble de nos chantiers est ainsi confié à des entreprises de la région afin de préserver l'emploi localement.

COMMENT ENTENDEZ-VOUS CONCILIER RELANCE ÉCONOMIQUE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Pour nous, les deux sont bien sûr indissociables. Notre ambition est de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première région décarbonée d'Europe. Dans le plan de relance que nous avons voté à la fin du premier confinement, il s'agissait d'un objectif déjà clairement identifié. Nous amplifierons nos investissements dans ce domaine pour continuer à être leaders dans le domaine de l'hydrogène vert. Nous avons précisément fait de la qualité de l'air la grande cause du mandat à venir. Le zéro enfouissement des déchets à l'horizon 2030 est également un engagement que nous prenons. Ce plan d'action nous permettra de conforter l'innovation qui fait partie de l'ADN d'Auvergne-Rhône-Alpes et ainsi de créer les emplois de demain. Nous nous

refuserons toujours à nous immiscer dans une écologie punitive qui contraint, freine l'entreprenariat, participe à la décroissance de notre pays. Celle que nous défendons est au contraire créatrice d'emplois.

COMMENT S'ARTICULE LA RELATION RÉGION - INTERCOMMUNALITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DANS LE CADRE DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE ?

Nous veillons à ce que l'ensemble de nos dispositifs d'intervention soient en permanence construits avec les communes, les départements et également avec les réseaux consulaires. L'objectif est qu'ils soient les plus adaptés aux réalités et aux besoins des territoires. C'est par exemple ce que nous avons mis en place dès juin 2020 avec nos conventions « Région unie », permettant à l'échelle d'une commune ou d'une communauté de communes d'intervenir rapidement pour donner une bouffée d'oxygène aux acteurs du territoire impactés par la crise économique. C'est le cas également avec nos « Bonus Relance » pour soutenir activement la commande publique et relancer les chantiers ainsi que l'activité des entreprises du BTP. Nous portons également une même attention au projet d'une grande agglomération qu'à celui d'une petite commune. À ce titre, nous avons limité les dossiers de soutien à nos communes à seulement cinq pages afin de simplifier les démarches. La seule condition de notre soutien aux communes est la signature d'une charte de la préférence régionale afin de les inciter à recourir d'abord aux entreprises de la région. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR SÉBASTIEN BAYETTE

RETOUR D'EXPÉRIENCE

CLERMONT AUVERGNE S'APPUIE SUR LES RÉSEAUX DE CHALEUR POUR DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

AMBITIEUSE DANS LE DOMAINE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, LA MÉTROPOLE CLERMONTOISE MISE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE CHALEUR POUR DIMINUER SA CONSOMMATION D'ÉNERGIES FOSSILES.



Clermont
Auvergne
Métropole
(Puy-de-Dôme)

Clermont Auvergne Métropole a adopté son schéma pour la transition écologique et énergétique en février 2019, consolidant un plan global d'actions dont certaines étaient déjà engagées précédemment. Résolue à lutter contre les évolutions négatives d'un scénario tendanciel sur le territoire, la métropole clermontoise s'est fixé comme objectif une baisse de 39 % de la consommation énergétique par rapport à 2015, qui permet de s'approcher des objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) (-50 % par rapport à 2012). Cette trajectoire volontariste permet de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre, objectif inscrit dans la législation française depuis 2005 ; elle permet aussi une baisse significative des émissions de Nox et particules fines d'ici 2030 : de -30 à -40 % d'ici 2030, selon les polluants.

En particulier, le transfert de la compétence relative aux réseaux de chaleur urbains en 2017 permet à la métropole d'inscrire ces investissements dans sa stratégie globale de transition énergétique. Les réseaux de chaleur urbains permettent de mutualiser les moyens de production tout en améliorant leur efficacité et les niveaux d'émissions de polluants par rapport à des solutions individuelles.

Développer les énergies locales

Les réseaux de chaleur constituent également un des vecteurs privilégiés pour développer les énergies locales, renouvelables ou de récupération tout en poursuivant les efforts sur la diminution des consommations énergétiques. Le réseau de chauffage urbain présente en effet l'intérêt d'être alimenté par des énergies renouvelables comme le bois ou la géothermie ou par des énergies de récupération. Elles viennent en substitution d'énergies fossiles : gaz naturel, fioul ou charbon. Enfin, dans un contexte de probable augmentation du prix des énergies fossiles, notamment à travers les taxes, cette source d'énergie garantit une stabilité des coûts à long terme. L'objectif de la métropole est d'atteindre un taux supérieur à 65 % d'énergie renouvelable et de récupération distribuée par les réseaux de chaleur.

Les réseaux de chaleur existant (actuellement les 19 km réseaux de chaleur au bois, gaz ou cogénération) permettent de chauffer 8 000 équivalents-logements - 79 % en énergie renouvelable - dont, entre autres, le musée d'art Roger-Quillot, l'Hôtel de région, le lycée Ambroise-Bruguière, l'école d'architecture, le site Michelin de la Combaude ou encore le stade Gabriel-Montpied. Le gain représente 9 000 tonnes d'équivalent carbone par an.

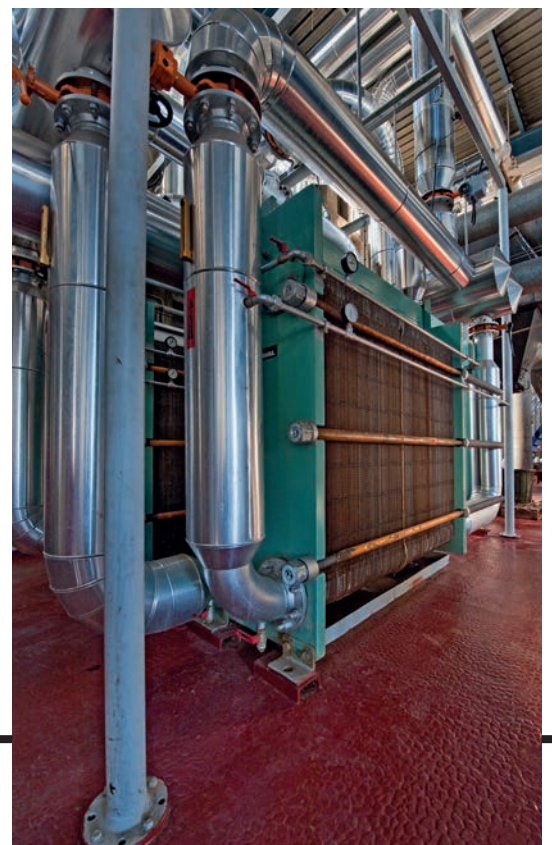
L'extension en cours de réalisation de 15 nouveaux kilomètres des deux réseaux clermontois et son

interconnexion sur le secteur Estaing permettra d'ici 2023 une production supplémentaire de plus de 40 gigawatt-heure, soit les besoins de chaleur de 4 000 foyers supplémentaires, dont le 13^e BSMAT (base de soutien au matériel de l'Armée de Terre dont l'État-major se trouve à Clermont-Ferrand), des écoles et des logements autour de Montferrand. Cet investissement s'élève à 15,7 millions d'euros.

Investissement majeur de la métropole et l'un des plus importants chantiers en cours au niveau national, un nouveau réseau de chaleur « Saint Jacques + » permettra à partir de 2023 de récupérer la chaleur de l'usine d'incinération des ordures ménagères, soit environ 10 000 tonnes d'émissions de CO₂ évitées par an. Sa consommation estimée s'élève à 75 Gwh. Le projet concerne trois communes de la métropole, Beaumont, Aubière et Clermont-Ferrand, centré sur le plateau Saint-Jacques qui bénéficie d'une vaste opération de renouvellement urbain incluant le campus universitaire des Cézeaux, le CHU Gabriel-Montpied et des logements du parc d'Assemblia (SEM créée à l'occasion de la fusion entre le bailleur social Logidôme et la Société d'équipement d'Auvergne en 2020).

Une procédure de consultation est en cours afin de choisir un opérateur économique pour la Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP), attributive d'une concession de service public pour la construction et l'exploitation du réseau de chaleur. ●

LA RÉDACTION



MOBY accompagne les collectivités vers l'écomobilité scolaire

Concertation - Diagnostic - Plan d'action - Sensibilisation

Les collectivités accompagnent les élèves vers les transports actifs et partagés

Prise en charge à **75 %**



moby-ecomobilite.fr

MOBY
ecoCO₂

Moby, est un programme d'accompagnement des collectivités territoriales à l'écomobilité scolaire, validé par le ministère de la Transition écologique et par l'ADEME.

Dans le cadre du dispositif des CEE, Moby est co-financé à 75% par les énergéticiens signataires de la convention : **DISTRIDYN, EDF, ENERCOOP, ENGIE, LES MOUSQUETAIRES, SAVE.**



Scannez et découvrez Moby !



@moby.ecomobilite

RETOUR D'EXPÉRIENCE

INSPIRE : L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE RELÈVE LE DÉFI DES NOUVELLES MOBILITÉS

ACTUELLEMENT DANS L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE, LES TROIS QUARTS DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL S'EFFECTUENT EN VOITURE AVEC UNE SEULE PERSONNE À BORD. AFIN DE PROPOSER DES ALTERNATIVES PLUS ÉCOLOGIQUES ET PERFORMANTES, LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE (SMTC-AC) ET CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE ONT ENGAGÉ LE PROJET INSPIRE.



© Boris Arbogast



Clermont
Auvergne
Métropole
(Puy-de-Dôme)

En chiffres

Un investissement pour les deux lignes BHSN (première brique du projet)

de **240** à **280 M€ HT**, cofinancé par Clermont Auvergne Métropole et le SMTC.

Inspire, porté par Clermont Auvergne Métropole et le Syndicat mixte des transports Clermontois (SMTC) en maîtrise d'ouvrage, a pour point de départ la création de 2 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) et la réorganisation de tout le réseau de transports urbains afin d'offrir des temps de parcours optimisés. Le futur réseau s'articulera autour de la ligne de tramway récente et de ces deux nouvelles lignes de bus (BHNS). L'offre du futur réseau sera augmentée de 20 %, répartie entre un million de kilomètres supplémentaires chaque année sur les lignes BHNS et un million sur le reste du réseau de bus urbain. Objectifs ? Mettre chaque habitant à 30 minutes des services essentiels (médecins, loisirs, commerces...) et chaque commune de l'agglomération à 30 minutes du centre-ville historique de Clermont-Ferrand.

Cela implique de repenser les modes de déplacement mais aussi d'envisager un nouveau partage de l'espace public. Des opérations de requalification urbaine sont prévues le long du tracé des deux lignes pour redistribuer l'espace. La priorité est donnée aux mobilités douces, puis aux transports en commun, à l'automobile pour les résidents et en dernier lieu aux déplacements automobiles pendulaires et de transit. 90 % des nouvelles voies cyclables seront créées le long des nouvelles lignes de bus.

Le réseau changera le visage de l'agglomération avec des opérations d'aménagement de l'espace public tout le long du parcours et la rénovation de certains lieux emblématiques situés à proximité des stations. Autre projet d'ampleur, un nouveau dépôt sera créé, d'une capacité d'environ 190 véhicules. Avec le nouveau dépôt, un champ photovoltaïque permettra d'autoproduire 50 % de l'énergie nécessaire au fonctionnement des

deux lignes à haut niveau de service. Les 50 % restants seront achetés auprès de fournisseurs régionaux d'énergie verte. D'ici 2030, Clermont Auvergne Métropole a l'ambition de faire fonctionner l'ensemble de la flotte du réseau de transports publics sans énergie fossile en utilisant du gaz naturel (Biogny) issu de centres d'enfouissement, de méthanisation ou des stations d'épuration.

Selon Pascal Malassenet, directeur du projet Inspire au SMTC, « la complexité du projet tient à la nécessité de marier l'ensemble de ses composantes. Il faut anticiper les impacts environnementaux, sociaux et économiques de cette réorganisation du réseau, avec une multitude de facteurs à prendre en compte qui, parfois, nous placent face à des contradictions. Afin de les surmonter, il faut raisonner globalement et non de manière sectorielle. L'ensemble de l'équipe projet apporte son éclairage aux élus afin qu'ils puissent effectuer des choix et prendre des décisions. Le pilotage politique est aussi un facteur-clé. Toutes les communes sont associées dans la conception du projet. Là où les impacts sont les plus forts sur les aménagements, le stationnement, les reports de trafic, il reste de bonnes séances de travail avec les élus. » Et il faut aller vite, rappelle Pascal Malassenet. « Aujourd'hui, nous sommes calés sur une mise en service, au moins partielle, début 2026, mais c'est un calendrier très contraint car les aléas et facteurs externes sont nombreux, comme nous l'avons vu avec les impacts de l'épidémie de Covid-19, le report des élections locales. » La concertation réglementaire sur la création des deux nouvelles lignes BHNS s'est achevée au printemps. Elle s'est déroulée principalement à distance dans le cadre d'ateliers et réunions en visioconférence. Il en ressort que le projet et ses orientations correspondent globalement aux attentes de la population ; la concertation a permis de répondre aux principales interrogations du public concernant les conditions de mise en œuvre et les impacts à court et moyen terme sur le stationnement, la circulation et l'accès aux commerces. Les échanges se poursuivent avec les parties prenantes notamment pour affiner et préciser les réponses à l'échelle des quartiers impactés.

Désormais, il s'agit de consolider les études préliminaires, en vue du dépôt de la déclaration d'utilité publique pour instruction par la Préfecture avant la fin de l'année. L'enquête publique sur la réorganisation du réseau devrait se dérouler vers septembre 2022 pour un début des travaux en 2024. Parallèlement, il faudra également travailler à l'élaboration du réseau restructuré sur la partie existante, restructuration essentielle au développement équilibré du transport public à l'échelle des 21 communes de la métropole. ●

SÉBASTIEN BAYETTE

I N T E R C O M M U N A L I T É S

Territoire

RETOUR D'EXPÉRIENCE

QUAND LE SERVICE PUBLIC PREND LA ROUTE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIÉRACHE SAMBRE ET OISE A MIS EN PLACE, DÈS 2017, LE PREMIER SERVICE PUBLIC ITINÉRANT, INSTALLÉ DANS UN CAMPING-CAR. TRÈS APPRÉCIÉ PAR LES HABITANTS, IL PROPOSE AUSSI UNE APPLICATION AUX NOMBREUSES RESSOURCES.

Comment aider les habitants isolés pour leurs démarches administratives ? La réponse du vaste territoire de la communauté de communes Thiérache Sambre et Oise (CCTSO, Aisne) passe par des services publics qui se déplacent vers eux dans un camping-car. Objectif : apporter une offre de proximité mais aussi créer du lien et lutter contre l'isolement des zones rurales. C'est ainsi qu'est né, en janvier 2017, le premier service public itinérant (SPI) en France. Avec deux conseillères à bord, le camping-car connecté sillonne les routes et s'arrête au moins une fois par mois dans chaque village pour tenir une permanence.

Le 3^e Comité interministériel aux ruralités, réuni en mai 2016, a attribué le statut de département-pilote à l'Aisne. Quelques mois plus tard, le SPI de la CCTSO était lancé. « *Labellisé, notre camping-car itinérant a rapidement trouvé son public*, souligne François-Xavier Favaudon, le DGS de la CCTSO. *La population est ravie car nous lui apportons un service en lui évitant un déplacement d'au moins 50 km pour chaque administration. Cette offre a aussi intéressé de nombreuses collectivités venues nous voir d'un peu partout pour s'en inspirer* ». Aujourd'hui labellisé « Bus France Services », il fonctionne sans prise de rendez-vous. « *Les services publics sont de plus en plus dématérialisés mais la population n'a pas toujours accès à ces outils, par manque de matériel ou du fait d'une mauvaise connexion internet* », rappelle le DGS.

Une offre de services qui s'est étoffée

Le succès a rapidement été au rendez-vous : 583 personnes reçues en 2017 pour 797 dossiers traités. Un an plus tard, les chiffres avaient plus que doublé. En 2019, 1700 usagers étaient reçus pour plus de 2500 dossiers traités. Crise sanitaire oblige, la baisse a été très forte en 2020 avec une suspension du service une grande partie de l'année (avec maintien d'une version dématérialisée). Les demandes les plus fréquentes concernent les retraites, les cartes grises, Pôle emploi ou encore les impôts. Le public nombreux vient aussi de territoires voisins. D'où notamment la création l'an dernier de son propre bus France Services par la communauté de communes des Portes de la Thiérache.

Au fil du temps, la diversité des partenaires s'est étoffée. De six au départ (CPAM, Mission locale, Caf, MSA,

Carsat, Pôle Emploi), le camping-car en compte douze à présent (Défenseur des droits, préfecture, DGFIP, département, gendarmerie, maison départementale des personnes handicapées). Depuis le 1^{er} janvier 2021, tout en maintenant la même offre pour le camping-car, s'est ajouté un service fixe, installé dans le bourg-centre (deux agents et une personne de la DGFIP).

Doctolib du service public

La CCTSO ne s'est pas arrêtée là. Face à l'intérêt suscité et l'afflux de demandes, un réseau informel a rapidement été mis en place pour partager une base de données. En novembre 2019, les premières rencontres nationales des services publics itinérants se tiennent à Guise. Trois mois plus tard, l'association « France Contacts » est créée (www.france-contacts.fr). Sa finalité ? L'échange entre les membres, l'aide à la professionnalisation et le développement de nouveaux services comme la création d'une application pour trouver des réponses rapidement et prendre des rendez-vous. Grâce à la géolocalisation, l'appli « France Contacts » permet de trouver facilement un service public de proximité et d'y accéder. « *Pensée au départ pour les jeunes, elle a rencontré un public beaucoup plus large, se réjouit François-Xavier Favaudon. Du coup une nouvelle version, avec encore davantage de services proposés, sera opérationnelle en septembre. Notre idée est un peu de faire un Doctolib du service public !* » ●

PHILIPPE POTTIÉE-SPERRY



Communauté de communes
Thiérache
Sambre et Oise
(Aisne)

En chiffres

36
communes

18 000
habitants

329,3 km²
de superficie
(densité de 52,4
habitants par km²)



Avec deux conseillères à bord, le camping-car connecté s'arrête au moins une fois par mois au cœur de chaque village pour tenir une permanence. / © CCTSO



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

L'Agence

AU SERVICE

DES COLLECTIVITÉS

Au cours de cet été les 300 premiers contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont abouti.

Le CRTE c'est un contrat :

- pour accélérer la relance dans les territoires ;
- en faveur de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- à la mesure du projet des territoires ;
- couvrant l'ensemble des politiques publiques ;

Le préfet de votre département est le délégué territorial de l'Agence.



Le CRTE mobilise l'ensemble des crédits de l'État et de ses établissements publics, dont ceux du plan de relance.

Retrouvez l'Agence sur :

agence-cohesion-territoires.gouv.fr

